

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2011)
Heft: 1934

Bibliographie: Liens
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les faux téteurs

André Gavillet • 4 décembre 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/19142>

L'OIT, la Suisse, la protection de la maternité et les patrons vaudois

Les efforts de l'OIT (Organisation internationale du travail) ont abouti à une protection efficace de la maternité. Une convention, ratifiée par la Suisse, oblige les employeurs à accorder un congé-maternité de 14 semaines. La Suisse a adapté sa législation pour tenir compte de cette exigence. Tout serait donc en ordre.

N'était un problème, qui semble mineur mais qui ne l'est pas, selon le bulletin hebdomadaire du Centre

patronal vaudois: celui de l'allaitement.

En effet, écrit-il, la charge que représente le paiement de l'allaitement peut pour l'entreprise se révéler extrêmement lourde. Et de le prouver par un calcul abracadabrantesque: totalité des naissances en Suisse, 80'000 naissances x 60 minutes d'allaitement = 2 millions, par jour d'allaitement «auxquels s'ajoutent les frais de réorganisation et de remplacement de la travailleuse».

Mais ce n'est pas tout. Il faut

boire le lait maternel jusqu'à la lie, car on doit compter avec de fausses allaiteuses.

Comment déceler les abus?

Citons le bulletin (22.11.2011).

«(...) Le paiement obligatoire du temps consacré à l'allaitement ouvrirait la porte aux abus. La durée des absences serait presque inévitablement prolongée et il serait quasiment impossible, dans les faits, de vérifier que les mères qui profitent d'un tel congé payé allaitent effectivement.»

Et n'y aurait-il pas des nourrissons complices?

Ce journal et le site sont publiés par la SA des éditions Domaine Public

P.A. Alex Dépraz - Chemin de Chandieu 10 - CH 1006 Lausanne - CP 10-15527-9 Lausanne

Liens

1. <http://www.domainepublic.ch/pages/1934#>
2. <http://www.domainepublic.ch/articles/10282>
3. <http://www.domainepublic.ch/articles/18729>
4. http://www.dailymotion.com/video/x51tpe_la-venoge-par-son-auteur-jean-villa_fun
5. <http://www.bicweb.vd.ch/communique.aspx?pObjectID=373935>
6. <http://www.admin.ch/ch/f/rs/210/a60.html%29>
7. <http://www.domainepublic.ch/files/upload/dp1386.pdf>